



# La Lettre du Patrimoine



BELGIË - BELGIQUE
P.B./P.P.
B - 78
Bureau de dépôt 4099 Liège X P501407

TRIMESTRIEL • JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2010 • N° 19 • BUREAU DE DÉPÔT : LIÈGE X

## Le patrimoine aujourd'hui en Wallonie. Pas d'avenir sans passé

S'arrêter pour prendre le recul nécessaire à propos des vingt dernières années en matière de gestion du patrimoine en Wallonie, c'était l'occasion d'un bilan, d'une remise en question et même d'une mise en perspective. Plus de 400 personnes ont participé au récent colloque qui s'est tenu à ce sujet au début du mois de juin, à Liège au palais des congrès (édifice classé).

Le présent éditorial n'est pas le lieu pour refaire ce bilan ou exprimer la synthèse des échanges souvent fort riches qui ressortent des 15 ateliers. Une publication des actes du colloque est prévue pour la fin de l'année dans la collection « Études et documents. Hors-série ».

« Responsable » depuis quelques mois du Département du patrimoine, j'ai souhaité attirer l'attention sur un constat fait de plusieurs éléments. Si les années nonante constituent pour beaucoup une période d'épanouissement pour le patrimoine en Wallonie, la décennie qui vient de s'écouler démontre la fragilité des acquis et une forme certaine de désenchantement face

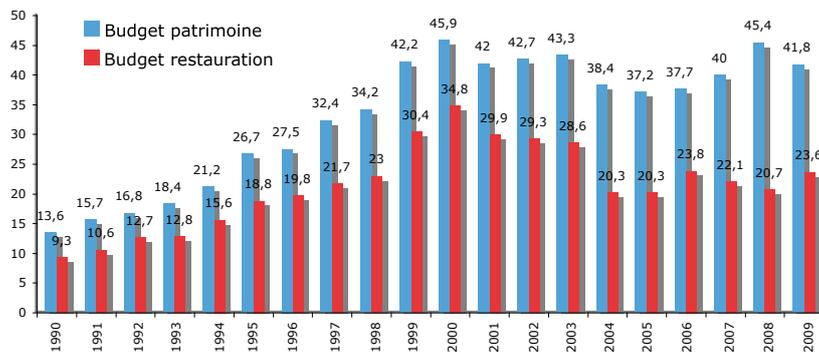
aux enjeux et aux potentiels de ce même patrimoine.

Sans se voiler la face, le patrimoine aujourd'hui subit une perte de reconnaissance et un désintérêt grandissant sur le fond, qui sont autant de menaces réelles pour son avenir, en Wallonie comme en Europe.

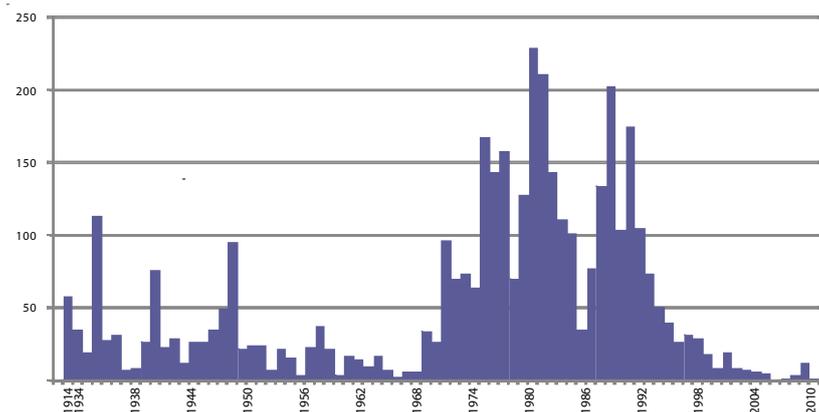
Au-delà des outils mis en place et qu'il est sans doute nécessaire de faire évoluer, l'avenir du secteur et sa crédibilité passent à nos yeux par une formulation plus claire, plus objective des éléments qui expriment la réalité de ce patrimoine aujourd'hui dans notre région.

Pour mieux percevoir le potentiel et les enjeux du patrimoine, il convient d'abord de donner une image la plus fidèle possible de ce que représente réellement ce patrimoine. En Wallonie, près de 3.342 biens sont classés, dont 2.204 au titre de monuments, 1.113 au titre de sites, 7 au titre de sites archéologiques (alors que plus de 200 sites archéologiques figurent aux plans de secteur) et 15

au titre d'ensembles architecturaux. C'est très peu au regard de ce qui s'est fait jusqu'ici chez nos voisins (pour les monuments : 373.000 en Angleterre, 43.000 en France, et près de 1.700 rien que pour Maastricht aux Pays-Bas). Parmi ces biens classés, le Gouvernement wallon identifie tous les trois ans les biens qui constituent le « patrimoine exceptionnel » de Wallonie. Ces biens sont aujourd'hui au nombre de 206 pour les quatre catégories. Depuis la ratification de la convention du patrimoine mondial de l'Unesco en 1997, 4 biens figurent sur la prestigieuse liste ; dans l'ordre chronologique de leur reconnaissance : les ascenseurs hydrauliques du Canal du Centre, le site des minières néolithiques de Spiennes, la cathédrale de Tournai et les beffrois (au nombre de 7 pour la Wallonie). Cette énumération un peu aride ne représente toutefois que le patrimoine « protégé ». Or notre héritage s'étend aussi aux 30.000 immeubles qui figurent à l'inventaire du patrimoine monumental (demain près de 100.000 biens pour l'Inventaire du patrimoine architectural et paysagé (IPA)) et aux 16.000 sites archéologiques aujourd'hui recensés par l'inventaire de la Direction de l'archéologie.



Évolution des budgets depuis le transfert de la compétence du patrimoine à la Région © SPW



Évolution des classements © SPW

## Le patrimoine aujourd'hui en Wallonie. Pas d'avenir sans passé (suite)

Au-delà de ces trois institutions, toute une série d'acteurs sont essentiels pour assurer la survie de notre patrimoine et sa transmission aux générations futures. Au premier rang de ces acteurs figurent les propriétaires. Pour les monuments, ces propriétaires sont au nombre d'environ 2.500, répartis quasi pour moitié entre propriétaires privés et propriétaires publics (les villes et communes, les CPAS, les provinces, l'État, la Communauté française et la Région wallonne, les fabriques d'églises, etc.). La Wallonie est également riche d'un secteur associatif particulièrement dynamique en matière de patrimoine. Plus de 350 associations s'occupent principalement de patrimoine et parmi celles-ci plus de 150 se consacrent à l'archéologie. Enfin, deux acteurs particuliers de la restauration du patrimoine méritent d'être mentionnés : on dénombre plus de 660 auteurs de projets (architectes et services d'architecture des communes) ayant travaillé sur un monument classé au cours de ces cinq dernières années et plus de 880 entreprises, petites, moyennes et grandes ayant effectué des travaux dans le cadre d'un projet de restauration ou de maintenance.

Pour compléter ce tableau, il convient d'évoquer un troisième paramètre essentiel, celui des budgets consacrés par la Région wallonne pour la compétence du patrimoine. Le tableau ci-joint (voir p. 1) donne l'évolution des budgets depuis le transfert de la compétence à la Région (de 7 M € en 1989 à 39,2 M € en 2009, en passant par 45,2 M € en 2000), en comparant le budget général à celui consacré aux subsides en matière de restauration des monuments. Des efforts considérables ont été faits, notamment dans les années nonante pour porter le budget à plus de 45 M €, puis ce budget a globalement décliné en se stabilisant. D'une manière générale, il faut néanmoins être conscient que ces budgets sont à la fois comparables à ceux des autres pays (riches) d'Europe, mais aussi très largement insuffisants pour rencontrer les besoins du secteur et notamment ceux des propriétaires qui souhaitent entretenir ou restaurer leur bien. Des conséquences funestes résultant de ces manquements sont à craindre.

Quelques chiffres encore pour mieux illustrer l'action menée sur le patrimoine au cours d'une année par le Département du patrimoine et ses trois Directions. En synthèse, pour l'archéologie en 2009, on recense 7 dossiers de demandes d'autorisation de fouilles, 5 demandes d'agrément de dépôts de fouilles (dont 4 demandes en cours), 250 interventions de fouilles préventives par les services extérieurs (une intervention varie de 1 jour à 7 mois), 5 fouilles de programme, 18 octois de subventions et conventions pour réaliser des fouilles et des études spécifiques et 300 hectares en « zone d'activité économique » évalués au point de vue de leur sous-sol archéologique ; il faut aussi mentionner la production de plusieurs publications : 1 chronique, 1 bibliographie, 3 monographies.

Pour la protection, le tableau ci-joint (voir p. 1) donne un aperçu sous forme d'histogramme de l'évolution des classements par année, depuis 1914. Par ailleurs, en 2009, la Direction de la protection a traité 17 dossiers de demande d'ouverture d'enquête (dont 3 ouvertures d'enquête autorisées), 21 dossiers de procédure de demande de classement ont été clôturés ; environ une cinquantaine de dossiers de travaux en sites classés « patrimoine exceptionnel » ; une vingtaine de demandes d'autorisation pour événements soit dans un monument classé soit dans un site classé. Pour les 10 dernières années, ce sont environ 750 dossiers de classement, déclassement, d'inscription sur la liste de sauvegarde qui sont toujours en cours de traitement.

Pour la restauration, la diminution du nombre de demandes d'ouverture de certificat de patrimoine doit retenir l'attention. Par ailleurs, le traitement des dossiers de maintenance a lui aussi diminué (voir ci-contre). Ces deux constats sont à mettre en regard avec d'une part l'évolution de la réglementation, d'autre part avec l'évolution des budgets et enfin avec une série d'autres indicateurs. Pour 2009-2010, plus de 550 dossiers de CP et de demandes de subsides pour travaux de restauration sont en cours de gestion. Le montant global des subsides octroyé en 2009 pour les travaux sur les monuments est de 23,6 M €. La même année, près de 244 dossiers ont abouti.

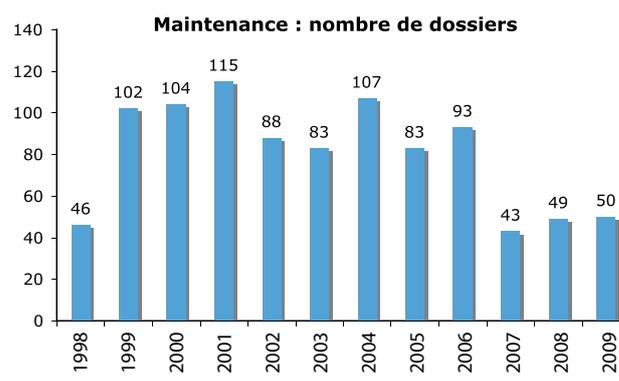
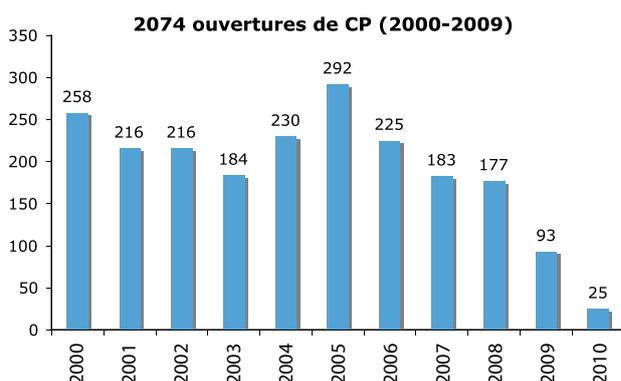
Cela représente une moyenne de financement par dossier d'environ 100.000 €. Ces aides ont par ailleurs généré un montant total de travaux de 49,85 M €. Ceci démontre de manière extrêmement simple l'importance que constitue le patrimoine en termes de levier puisque 1 € octroyé par la Région implique une dépense d'au moins 1 € par le propriétaire (et souvent davantage car il est difficile d'obtenir le coût réel des travaux *in fine*). Faut-il dès lors insister encore sur l'importance de ces chiffres qui s'expriment à la sortie en termes d'emplois créés et/ou maintenus dans le secteur ; emplois qui par ailleurs sont durables et non délocalisables ? Enfin la part des dépenses qui n'est pas consacrée à l'emploi couvre l'utilisation de matériaux locaux ce qui constitue un deuxième effet positif pour l'économie wallonne.

Pour stimuler l'entretien et sensibiliser les propriétaires, la Direction de la restauration a également enregistré à ce jour plus de 300 fiches d'état sanitaire et établi plus de 700 fiches d'observation sanitaire après une visite de biens concernés. Il ressort que près de 75 % des biens sont en bon état et les 25 % restant nécessitent une intervention dans des délais courts, l'Administration se chargeant dans ce cas d'un contact dans ce sens avec le propriétaire.

Pour compléter ce tableau rapide de la situation du patrimoine en Wallonie, il faudrait aussi évoquer l'implication du Département dans les instances internationales (Conseil de l'Europe, réseau Herein, Icomos, European Archeological Consilium, etc.) et son rôle souvent unanimement apprécié par les collègues étrangers et présenter les projets et les priorités pour l'avenir, mais réservons ce volet prospectif pour une prochaine communication.

Gageons qu'à la lecture de ces informations fondamentales et éclairantes pour notre gestion du patrimoine, certains prendront conscience de l'intérêt et de la nécessité de refinancer un secteur porteur, mais en voie de paupérisation...

Pierre PAQUET,  
Inspecteur général a.i.  
Département du patrimoine



## « Week-end du patrimoine : le Monument du mois »

Après le centenaire du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure de la Citadelle de Namur les 14 et 15 août, pleins feux sur les métiers du patrimoine le week-end des 12 et 13 septembre prochains **dans le cadre du « Monument du mois »**.

Cette nouvelle opération initiée par l'Institut du Patrimoine wallon s'achèvera pour l'année 2010 les samedi 23 et dimanche

24 octobre avec la mise à l'honneur de l'ancien monastère de Malmedy, vaste projet de pôle touristique et culturel entrepris depuis quelque vingt ans par la Ville de Malmedy avec l'aide de subsides régionaux (Patrimoine et Tourisme) et en cours d'achèvement.

En collaboration avec la Ville de Malmedy, le Département du Patrimoine (DGATLPE),

la Maison du Tourisme, l'association Malmedy. Art et Histoire et le Trésor de la Cathédrale de Liège, l'Institut du Patrimoine wallon organise l'accès gratuit, libre ou guidé, à ce vaste ensemble les 23 et 24 octobre.

Le public pourra aussi profiter de circuits libres ou guidés de quelques-uns des plus beaux monuments témoins de la riche histoire de Malmedy et d'une série d'autres animations toujours gratuites à découvrir sur le site de l'Institut dès la fin du mois de septembre.

## Séminaire « Architecture » à l'Expo universelle de Shanghai ce 23 juin 2010

À l'invitation du WBI, l'Institut du Patrimoine wallon a participé à la semaine Wallonie-Bruxelles sur le pavillon belge/Union européenne de l'Expo universelle de Shanghai.

Le WBI souhaite développer la promotion de l'architecture au plan international et avait donc organisé un séminaire réunissant des architectes francophones et des architectes chinois, avec la Cellule Architecture de l'Administration de l'Infrastructure de la Communauté française et l'IPW.

Le pavillon belge abritait durant la semaine du 21 au 26 juin des activités de promotion notamment de la Wallonie (logistique, développement durable, grands événements touristiques et culturels, etc.) et a donc accueilli le séminaire d'architecture intitulé « Visions réciproques et perspectives de l'architecture en Chine et en Belgique – Architecture et Langage ». Une cinquantaine de participants chinois invités par le WBI, l'Apefe mais aussi par le consulat de France sont venus écouter la présentation de six architectes (trois Belges et trois Chinois venus échanger sur leur métier. Tong Ming (TM Studio - Shanghai), Wang Shu (Amateur Architecture Studio - Hangzhou), Zhang Bin (Atelier Z+ - Shanghai) comme Pierre Blondel, Pierre Hebbelinck et Cédric Libert sont bien plus des créateurs que des constructeurs. Au travers des exemples présentés, il était évident qu'ils ont chacun une approche de l'architecture qui va bien au-delà de la « simple » réflexion sur la construction ou la rénovation, voire la restauration. Les trois architectes belges ont évoqué leurs expériences et leur conception

de l'approche architecturale. Wang Shu avait pu faire visiter le matin du séminaire aux participants le pavillon qu'il a créé pour un village chinois qui voulait assurer sa promotion à l'Expo. Wang Shu envisage son travail d'architecte en réfléchissant au réemploi de matériaux anciens, prélevés lors de démolitions. Son pavillon, comme certaines de ses réalisations à Hangzhou, est donc entièrement construit avec de tels matériaux selon d'anciennes techniques et cette approche correspond pour lui à une lutte contre la disparition de la culture chinoise. Ceci ne l'empêche nullement de créer une architecture très contemporaine. Lui, comme ses deux confrères invités au séminaire, présentait d'ailleurs la caractéristique de nous avoir exposé des projets « à l'horizontale » et non des tours géantes, des projets à dimension humaine, parfois de réaffectation. Sans doute sont-ils un peu hors normes dans leur genre ou l'explosion immobilière masque-t-elle peut-être une création architecturale chinoise plus sobre... Difficile de juger.

Au cours de ce séminaire, la question du rapport avec les racines et avec le patrimoine a été posée puisque l'IPW y participait. Du côté belge, Pierre Hebbelinck, en évoquant le Grand-Hornu, a mis en évidence la problématique de la création inscrite dans les contraintes induites par la préservation du Patrimoine, comme Pierre Blondel a souligné le fait qu'à Bruxelles, une période de conservation intense succède à une période tout aussi intense de démolition, comme retour de balancier. Du côté chinois, les architectes ont relevé que le respect du patrimoine est une notion



Pavillon en matériaux de récupération créé par l'architecte Wang Shu © IPW

qui commence à poindre mais après une vague très importante de démolitions tous azimuts pour construire, avec une rapidité déconcertante pour les Européens, un immobilier assez fantasque, absolument pas soumis - et ceci explique cela - à la moindre réglementation. En ce qui concerne la réaffectation du patrimoine, c'est une notion assez peu connue qui, semble-t-il, serait parfois utilisée comme alibi. Ainsi, comme le faisait remarquer un des architectes chinois, quelques pavillons de l'Expo universelle ont été installés dans des bâtiments industriels rénovés pour la circonstance. Mais il n'est pas certain que cette démarche ait eu une vocation de préservation d'un témoin d'un passé industriel.

Au final, la durée consacrée au séminaire n'a pas permis d'échanger avec les participants dans la salle et de tirer des conclusions d'un tel échange. Une question est restée dans l'air : ces architectes belges et chinois ont-ils l'envie de travailler à l'étranger ? Question pourtant intéressante puisque le WBI veut développer un axe de promotion de l'architecture...

## Un premier bilan positif pour la campagne d'information sur la Maintenance du Patrimoine, les Fiches d'état sanitaire et le Petit patrimoine populaire wallon

Ce 7 juin 2010 s'est achevée la campagne d'information initiée à la fin du mois d'avril sur le thème de la Maintenance du patrimoine, des Fiches d'état sanitaire des biens classés et du Petit patrimoine populaire wallon, y compris l'appel à projet consacré au patrimoine mémoriel et funéraire lié aux deux conflits mondiaux. Cette initiative du Cabinet du Ministre en charge du patrimoine a pris la forme

de vingt-sept séances dans toute la Wallonie dont l'animation a été assumée par deux agents de l'IPW (Direction de la Communication) assistés de nombreux agents du Département du Patrimoine du Service public de Wallonie (Direction de la Restauration, principalement).

À l'heure du premier bilan, force est de constater que cette entreprise a été

accueillie de manière très positive par la population ainsi que par les mandataires et gestionnaires communaux puisque plus du tiers des Communes ont pu être informées des dernières modifications réglementaires – notamment en matière de Petit patrimoine populaire wallon – durant ces séances.

En tout, plus d'un demi-millier de personnes ont assisté à l'une des vingt-sept réunions d'information qui ont constitué une tribune de choix pour les citoyens.



**Et vous regarderez notre pays autrement.**

## Le concours-photo de « Ma Terre » : faites vite !

Comme l'expliquait, en juin dernier, Corinne Boulangier dans une interview à *Ciné-Télé-Revue*, le deuxième numéro de « Ma Terre » coproduit par l'Institut du Patrimoine wallon, devrait être diffusé par la RTBF en septembre : « Il s'agit d'une succession de reportages d'environ un quart d'heure chacun. Avec des passeurs, c'est-à-dire des gens passionnés qui nous expliquent les choses. Les sujets sont variés, chacun y trouvera son compte. Les reportages sont liés par des plateaux qui nous remettent l'Histoire dans son contexte et permettent de lancer la séquence suivante. La thématique de septembre concernera les abbayes, qui ont constitué des lieux centraux du rayonnement intellectuel, mais aussi des enjeux politiques et économiques. On verra des merveilles architecturales, des manuscrits, etc. On évoquera aussi l'abbaye française de Cluny, qui rivalisait avec Saint-Pierre de Rome, au Moyen Âge. Beaucoup ignorent qu'un Liégeois est à la base de sa construction ! »

Le premier numéro de « Ma Terre » a eu un tel retentissement que la RTBF a souhaité mettre en avant l'émission. Dans ce but, elle va organiser des projections en avant-

première pour un public VIP, notamment le 26 août, à l'abbaye de Bois-Seigneur-Isaac où seront invités les premiers lauréats du concours de photos lancé par l'émission (voir encadré). Si vous recevez cette *Lettre* mi-août, il vous reste quelques jours pour envoyer vos photos de la Wallonie et de son patrimoine !

### « Concours photo : faites-nous découvrir Votre Terre »

« Ma Terre » est aussi Votre Terre. Et celle-là, nous voulons la voir à travers vos yeux... Alors, à vos appareils photo. Faites-nous découvrir les merveilles de votre région, les chemins que vous empruntez, les lieux que vous aimez, les hommes et les femmes qui suscitent votre fierté. Vous serez peut-être nos invités privilégiés pour découvrir le 2<sup>e</sup> numéro de « Ma Terre », en avant-première, le 26 août. Cette soirée, présentée par Corinne Boulangier, est organisée dans le cadre de l'abbaye de Bois-Seigneur-Isaac, en prélude à la Nuit des Chœurs, à laquelle les gagnants seront également conviés.

Envoyez vos photos via  
[www.rtbef.be/materre](http://www.rtbef.be/materre)

## Visite princière durant la « Semaine Jeunesse et Patrimoine »



La princesse Claire entourée d'élèves de l'école communale de Plancenoit à Bois-Seigneur-Isaac © IPW

Du 26 au 30 avril 2010, le Secrétariat des Journées du Patrimoine organisait la première « Semaine Jeunesse et Patrimoine ».

Forte de la participation de près de 2.800 élèves, cette première édition a rencontré un vif succès d'assistance mais également d'estime. En effet, les formulaires d'évaluation remplis par les enseignants

reflètent une véritable satisfaction à tous points de vue : visites guidées de qualité, bâtiments et lieux de prestige, rallye ludique, didactique et bien conçu. Tant de facteurs qui ont également permis à l'événement de bénéficier d'une belle couverture médiatique.

Moment-phare de la semaine, le mercredi 28 avril, 43 élèves de l'école communale de Plancenoit ont eu l'occasion de rencontrer la princesse Claire de Belgique lors de leur visite du château de Bois-Seigneur-Isaac. Cette rencontre pleine de spontanéité aura laissé de très agréables souvenirs aux enfants ainsi qu'à leurs institutrices.

Le vendredi 30 avril, les élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> secondaire qui participaient pour la première fois à un événement jeunesse et patrimoine ont pu découvrir le travail de Caroline Pholien (dorure) et de Jean Duchesne (ardoisier-couvreur) au cœur même de l'église Saint-Barthélemy de Liège. Cette nouvelle activité a elle aussi rencontré un grand succès auprès des classes participantes.

Ce bilan positif permet d'ores et déjà de penser à l'organisation d'une seconde « Semaine Jeunesse et Patrimoine » pour le printemps 2011.

## Qui fait quoi ?

Éditeur responsable  
Freddy Joris  
Administrateur général de l'IPW

Coordination  
Stéphanie Bonato

Avec la collaboration du Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW) et de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne.

Les articles non signés émanent des collaborateurs de l'IPW.

Mise en page  
Sandrine Gobbe

Impression  
Imprimerie Bietlot  
Rue du Rond-Point, 185B  
6060 Gilly  
+32 (0)71 / 28 36 11

## S'abonner ?

La *Lettre du Patrimoine* est intégralement téléchargeable sur le site [www.institutdupatrimoine.be](http://www.institutdupatrimoine.be)

L'abonnement à *La Lettre* est entièrement gratuit, si vous en faites la demande par écrit, par fax ou par mail (en aucun cas par téléphone, s'il vous plaît) auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous :

**Institut du Patrimoine wallon**  
**Cellule Communication**  
**La Lettre du Patrimoine**  
**Rue du Lombard, 79**  
**B - 5000 Namur**  
**Fax : +32 (0)81 / 65 48 44 ou 50**  
**Courrier électronique :**  
[lalettre@institutdupatrimoine.be](mailto:lalettre@institutdupatrimoine.be)

Vous pouvez également choisir de recevoir chaque trimestre la version électronique de cette *Lettre* en en faisant la demande à l'adresse :  
[lalettre@institutdupatrimoine.be](mailto:lalettre@institutdupatrimoine.be)

Ce numéro a été tiré  
à 12.500 exemplaires.

Les informations contenues dans ce numéro ont été arrêtées à la date du 5 juillet 2010.

Ce trimestriel est gratuit  
et ne peut être vendu.